

# Le Tunisien

ORGANE HEBDOMADAIRE DES INTÉRÊTS INDIGÈNES

ÉDITION FRANÇAISE

ADMINISTRATION & RÉDACTION :  
27, boulevard Bab-Menara - TUNIS  
Téléphone 5.33

Directeur politique : ALI BACH-HAMBA

ABONNEMENTS : ... francs.  
PUBLICITÉ : ... forfait.

## MISE AU POINT

Les événements qui viennent de se dérouler à Tunis sont d'une extrême gravité. Pendant quarante-huit heures un vent de révolution a soufflé sur notre ville. Le sang a coulé dans les rues, la force armée a tiré sur la foule déchaînée.

Des agents de police sont tombés victimes du devoir, des manifestants ont succombé victimes de leur ignorance. Des passants inoffensifs ont subi la fureur d'une populace surexcitée.

La journée de mardi fut une journée d'angoisse et de deuil pour tous les honnêtes gens.

Quelle fut la cause de ces troubles sanglants ? Il importe, pour apaiser les esprits, de la dégager du fatras de racontars qu'une certaine presse malintentionnée invente ou accueille à plaisir. Il est des gens qui ne voient ou ne veulent voir autour d'eux que menées ténébreuses, cabales et complots. Mais la vérité finit par apparaître et s'imposer aux hommes de bonne foi. C'est cette vérité que nous voulons démontrer en relatant simplement les faits.

Il y a deux mois environ, une réquisition d'immatriculation du cimetière musulman du Djellaz fut introduite au nom de la Ville de Tunis. Cette procédure inattendue, et que n'a précédée aucune décision du Conseil municipal, a été accueillie avec stupeur par tous les musulmans de Tunis. Le Cheikh El-Medina, Président de la Municipalité, auprès duquel se rendirent de nombreux notables, a déclaré ignorer complètement le dépôt de cette réquisition.

On se demandait à quel titre et de quel droit la Ville de Tunis poursuivait cette immatriculation en son nom. C'est en effet à la communauté musulmane qu'appartient le cimetière plusieurs fois séculaire du Djellaz. Chaque famille en possède une petite parcelle où reposent ses morts. Aux pieds du père enterré hier, c'est le fils qui sera enterré demain. Les uns entourent d'un mur de clôture les tombes sacrées, d'autres les enferment sous une coupole, le plus grand nombre les laissent sous le ciel libre sans que la moindre démarcation interrompe la continuité du vaste champ qu'est le cimetière arabe.

Le Djellaz, au point de vue administratif, est, comme tous les autres cimetières de Tunis, placé sous la surveillance de la Municipalité conformément à un décret du 30 juillet 1884 ; mais il y a loin de ce droit de surveillance au droit de propriété qu'a invoqué la Ville en demandant l'immatriculation. Aussi, passé le premier moment de surprise, les indigènes ont entrepris la défense de leurs droits. Les oppositions commencèrent à pleuvoir à la Conservation foncière. Elles se chiffrent par des milliers. Les opposants ont constitué pour les représenter l'honorable oukil Si Ahmed Saddam. Ni la Municipalité ni le Gouvernement ne pouvaient ignorer l'importance du mouvement de protes-

tation provoqué par cette instance engagée avec une légèreté inexplicable. On aurait pu depuis longtemps examiner attentivement la situation et, se rendant compte de sa gravité, arrêter la marche de la procédure. Au lieu de cela, on a continué comme si de rien n'était. Le bornage a été fixé au 7 novembre et des avis placardés partout l'ont porté à la connaissance du public conformément à la loi. On convoquait ainsi la population musulmane à se rendre à jour et à heure fixes pour formuler ses oppositions. On ne pouvait pas, on ne devait pas ignorer qu'elle s'y rendrait en masse, en masse hostile, profondément blessée dans ses sentiments religieux, ne sachant pas surtout quelle est la portée d'un bornage provisoire, que bien souvent les esprits simples confondent avec la prise de possession effective et définitive.

Elle s'y est rendue. Dès la pointe du jour, la foule commença à arriver par petits groupes devant la grille du Djellaz, que gardaient des inspecteurs et agents de police. L'entrée du cimetière était interdite. Peu après, le Cheikh El-Medina arriva à son tour. Il annonça que, la Municipalité ayant décidé le retrait de la réquisition, le bornage n'aurait pas lieu. Mais voilà que survient le géomètre. La foule devient méfiante, elle demande à entrer dans le cimetière. On refuse de la laisser passer. Elle veut forcer la consigne, les agents interviennent ; la bagarre est commencée. Elle va avoir des conséquences désastreuses. Commissaires, inspecteurs et agents sont frappés et grièvement blessés. La foule, devenue innombrable, commence à s'échauffer. Le directeur de la Sûreté, prévenu, court, affolé, réclamer la force armée. Un peloton de zouaves arrive au pas de course. L'agitation est à son comble. On jette des pierres sur les soldats, qui ripostent par une charge meurtrière. Des morts et des blessés tombent. La reculade commence. Mais voilà qu'un Italien, posté sur la terrasse de sa maison, tire un coup de revolver qui atteint mortellement un gamin de 12 ans, Rabah ben Amor Degla.

Les témoins de la scène voient rouge. Ils tentent d'enfoncer la porte de la maison. Le meurtrier s'échappe par une lucarne donnant sur une ruelle. On l'aperçoit. On le rattrape. Il est assommé.

Pendant ce temps, la nouvelle se répand dans la foule. On ne pense plus au cimetière, ni aux soldats qui chargent. On en veut maintenant aux Italiens. D'ailleurs, ces derniers, affolés, commencent à tirer des coups de feu. Ils tirent de partout, des terrasses, des fenêtres, par l'entre-bâillement des portes. C'est la mêlée avec tous ses excès, toutes ses horreurs, où l'innocent paie pour la canaille en fuite.

Et voilà comment cette manifestation contre l'immatriculation du cimetière a dégénéré en une lutte sanglante entre musulmans et Italiens.

Qu'on ne vienne donc pas nous dire que la question du cimetière ne fut qu'un prétexte et que les Arabes ont préparé de longue main une attaque contre les

Italiens. Tout dans ces événements condamne une pareille assertion. Mais il est si facile de tout mettre sur le compte du fanatisme et de la xénophobie des musulmans ! Les arabophobes triomphent : n'avaient-ils pas prophétisé depuis longtemps la terrible catastrophe ? Et les histoires les plus insensées remplissent leurs feuilles à scandales.

C'est surtout contre les Jeunes Tunisiens que leurs attaques sont dirigées. Nous n'avons pas à nous défendre contre de pareilles calomnies ; elles ne peuvent nous atteindre. Nous ne sommes ni un parti de haine, ni des fauteurs de troubles. Quels que soient nos sentiments en ce moment où la guerre met aux prises Turcs et Italiens, nous ne pouvons nous imaginer qu'il faille exciter nos compatriotes contre ces derniers. Au contraire, nous avons constamment prêché, tant dans les milieux que nous fréquentons que dans la presse arabe, le calme et le respect des personnes. Les événements inattendus de mardi dernier nous ont atterrés et cruellement éprouvés. Nous les déplorons tout autant et peut-être plus que les autres, parce que nous savons avec quelle habileté nos adversaires sauront s'en servir pour exciter contre nos coreligionnaires l'opinion publique européenne justement émue.

Mais nous saurons aussi définir les responsabilités et mettre cette affaire sous son véritable jour.

Ce sera l'objet de notre prochain article.

A. BACH-HAMBA.

## Bulletin

*Nous sommes douloureusement affligés, profondément navrés de voir que l'affolement, provoqué par les regrettables incidents de ces jours derniers, a gagné les esprits les plus pondérés de la Colonie française. Cette dernière, dont la majeure partie a souvent donné des preuves non équivoques de sa bienveillance à l'égard de la population indigène, semble vouloir aujourd'hui se laisser aller à un mouvement de réaction irréfléchi et partager les préconceptions et les préjugés habituellement nourris et entretenus à notre encontre par le clan des politiciens systématiquement hostiles à l'élément autochtone.*

*A en croire la Tunisie Française, à lire la Dépêche Tunisienne, à entendre le stupéfiant discours prononcé par M. Cirier aux funérailles de deux des malheureuses victimes de l'émeute de mardi, l'esprit le moins prévenu ne peut que conclure que nous nous trouvons en présence d'un vaste mouvement de rébellion dirigé contre l'autorité française en Tunisie.*

*Cette accusation odieuse, démentie par tous les faits, trouve cependant créance dans la Colonie française ! Dans certains milieux on va encore plus loin : on n'hésite pas à croire que Tunis a été le théâtre, durant ces trois journées, d'un soulèvement ara-*

*be longuement préparé et organisé par les Jeunes Tunisiens contre le Gouvernement du Protectorat !*

*Voilà où mène la passion politique !*

*Voilà où conduisent les excitations malsaines et les inventions haineuses du parti arabophobe !*

*Eh bien, en présence de ce mouvement d'opinion qui se dessine de plus en plus chez nos concitoyens français, il est de notre devoir, au Tunisien, de protester avec indignation ; il est de notre droit de réclamer justice.*

*Nous adjurons les membres de la Colonie française de se ressaisir et de se garder d'une attitude de méfiance que rien ne justifie.*

*Nous adjurons le Gouvernement de donner la plus large publicité à l'enquête qu'il a ouverte et de faire éclater la vérité aux yeux de tous.*

*Non, l'émeute du 7 novembre n'a eu, à son origine, aucun caractère anti-italien. Le seul, le véritable mobile du rassemblement de quatre à cinq mille indigènes devant les portes du Djellaz était l'opposition à l'immatriculation de ce cimetière.*

*Cette foule s'était réunie là pour discuter, avec le représentant de la Municipalité, ses droits et ses intérêts, et rien de plus ; elle ne songeait en aucune façon à exercer des représailles contre les Italiens.*

*Et d'ailleurs, quelle raison avait-elle d'en vouloir à ces derniers ? La guerre italo-turque ? Mais cinquante mille Italiens vivent en Turquie, et aucun d'eux n'a été molesté par les Turcs ; les Tunisiens seraient-ils donc plus chaulins que les Ottomans ?.....*

*Et puis, que seraient-ils allés faire au Djellaz ? N'est-ce pas plutôt vers les quartiers habités par les Italiens qu'ils se seraient dirigés s'ils avaient voulu venger les Tripolitains ?*

*L'affaire du Djellaz n'a donc pas été un prétexte, mais un but ; malheureusement un événement imprévu. L'imprudente provocation d'un Italien, lui-même trompé peut-être par un horrible malentendu, déclencha contre ses compatriotes cette foule surexcitée qui vit dans tout Italien rencontré un ennemi décidé à faire usage de son revolver.*

*Non, l'échauffourée du 7 novembre n'a jamais eu un caractère anti-français ; les agents et inspecteurs de police tombés victimes du devoir n'ont pas été frappés, blessés ou tués parce que français, parce que chrétiens, M. Cirier ; mais tout simplement parce qu'ils empêchaient, même par la force, les opposants d'entrer au cimetière : la preuve irréfutable de cette vérité, vous la trouverez à l'hôpital Sadiki, où huit à dix agents indigènes sont encore en traitement.*

*Les décès que nous pleurons, les blessures que nous déplorons ne s'expliquent donc pas par la haine du musulman contre le roumi, mais par cette fatalité aveugle qui fait qu'un cours d'une bagarre, quelle ait lieu à Montmartre ou à Tunis, les agents préposés au maintien de l'ordre public sont les premiers exposés à des dangers mortels.*

*Non, la tuerie du 7 novembre n'a jamais eu un caractère anti-français, puisque de nombreuses personnalités*

*françaises, rencontrées au plus fort de la mêlée, ont été épargnées et protégées par la foule par le seul fait qu'elles répondaient : « Français ! »*

*Est-il juste, dès lors, de douter du loyalisme des indigènes ?*

*Est-il équitable de provoquer contre eux la méfiance et la suspicion ?*

*Est-il adroit d'augmenter l'opinion publique contre les Jeunes Tunisiens ?*

*Est-il sage de proclamer la faillite de la politique d'association et de chercher à annihiler les résultats de dix ans d'efforts communs et de collaboration sincère ?*

*Est-il généreux, enfin, de prêcher une politique de représailles, de vengeance et de haine ?*

*Il appartient aux hommes de sang-froid de répondre.*

HASSAN GUELLATY.

## UNE ENQUÊTE QUI S'IMPOSE

Dans les moments troublés comme ceux que nous traversons, il est du devoir de tous ceux qui peuvent manier la plume ou la parole, d'exhorter leurs concitoyens, sans distinction de race ou de nationalité, au calme et à la modération dont dépendent les bons rapports qu'ils doivent entretenir les uns avec les autres.

Certes, c'est avec un profond regret que nous voyons le pavé de notre ville, naguère si tranquille, rougi par le sang ; c'est avec une douleur poignante que nous entendons les lamentations des mères, des épouses et des enfants des victimes innocentes qui ont été, de part et d'autre, impitoyablement massacrées.

Lorsque nous aurons suffisamment pleuré nos morts et que la vie de la cité aura repris son cours normal, nous reviendrons certainement sur les événements de ces jours néfastes, et nous essaierons de dégager avec précision la responsabilité de ceux qui les ont provoqués. Ce ne sont pas en effet de ces choses qu'on peut passer sous silence ou qu'on oublie aisément.

Mais, pour le moment, nous tenons à attirer l'attention des pouvoirs publics sur la rigueur de certaines mesures prises hâtivement.

L'interdiction des journaux arabes a empêché la partie éclairée de la population musulmane de s'employer à ramener le calme et à mettre fin à l'effervescence des esprits surexcités ; et cela, en proclamant bien haut que le Gouvernement avait décidé le retrait de la réquisition d'immatriculation du cimetière du Djellaz, cause initiale des troubles.

D'autre part, une note officieuse précisant la portée réelle de l'échauffourée aurait suffi à renseigner l'élément européen, qui se serait sans doute alors employé à prêcher le calme, s'interposant pour ainsi dire entre les musulmans et les Italiens, victimes de part et d'autre d'un affreux malentendu.

Mais nous espérons que l'enquête impartiale que nous attendons du Gouvernement, fera la lumière complète sur tous les incidents de ces malheureuses journées.

D'autres mesures de rigueur, telles que la fermeture des cafés maures et l'arrestation en masse d'une foule de bédouins et d'habitants des fondouks, étaient pour le moins inutiles.

Le décret du 8 novembre, aux termes duquel toute personne trouvée passé neuf heures du soir dans la ville arabe devra être arrêtée, a été appliqué trop tôt. En effet, il n'a été porté à la connaissance du public, par voie d'affichage, que le 9 au

malin. Or, dès le mercredi dans la soirée, on a arrêté plusieurs personnes parfaitement honorables qui durent passer la nuit en prison, pour comparaître le lendemain, encadrées par des soldats baïonnette au canon, devant un commissaire de police installé à la Driba, et être relâchées ensuite, après un interrogatoire aussi sommaire qu'humiliant. Des soldats de la garde beylicale, appliquant à la lettre le décret en question, assétaient, dans le souk des Balghas, de paisibles paysans venus à Tunis pour faire leurs emplettes, sous prétexte qu'ils étaient pleins devant la boutique du marchand. Après quoi ces malheureux, avec leurs paquets, leurs femmes et leurs enfants, furent conduits en prison, sans qu'ils aient rien pu comprendre ni à leur arrestation ni à la promenade forcée, avec les honneurs militaires, dont ils avaient été gratifiés.

Témoins ou victimes de ces procédés vexatoires, et d'autres que nous passons sous silence, les musulmans se sont demandé pourquoi les mêmes mesures n'étaient pas appliquées aux Italiens, qu'on laissait libres de se grouper comme bon leur semblait, et qui, de plus, étaient armés : on sait en effet qu'ils ont pu, au premier moment, se procurer, au vu de tout le monde, chez certains armuriers de la ville, une quantité considérable de revolvers, de fusils et de munitions.

Alors que la *Dépêche Tunisienne* préconise la proclamation de l'état de siège et cherche à donner aux événements que nous déplorons une cause tout autre que la véritable, nous pensons, nous, que toutes ces vexations étaient absolument inutiles, le déploiement de la force armée devant largement suffire à rétablir l'ordre.

Mais, pour le moment, calmons les esprits, et nous nous expliquerons ensuite. Les dirigeants de la colonie italienne verront, par nos écrits, et par les preuves irréfutables que nous mettrons sous les yeux de l'opinion publique, notre juge à tous, que nous sommes absolument étrangers à tout ce qui est arrivé ; qu'aucun de nous n'a eu, un seul instant, la pensée d'exciter nos compatriotes contre qui que ce soit ; que les événements qui se passent en Tripolitaine, si cruellement qu'ils nous blessent dans notre amour-propre de musulmans, nous ont laissés calmes, et que, tout en nous solidarissant avec nos coreligionnaires de là-bas, nous ne songeons nullement à jeter le trouble dans notre propre pays. La réunion de mardi matin devant le cimetière du Djellaz n'avait, en effet, d'autre but que de s'opposer à l'immatriculation de cette nécropole. Ce qui a mis aux prises musulmans et Italiens, c'a été le malheureux coup de revolver tiré sur la foule par un Italien du haut de sa terrasse, sans provocation aucune. Et alors, comme il suffit d'un rien pour conduire aux excès une foule déjà surexcitée, ce coup de revolver a joué le rôle d'une étincelle dans un tonneau de poudre.

L'étincelle, on pouvait l'empêcher de se produire. Il eût fallu pour cela être plus perspicace et plus prévoyant : il eût fallu éviter cette réunion considérable de musulmans ; il aurait fallu renoncer plus tôt à l'immatriculation du Djellaz, et, surtout, aviser à temps la population de cette renonciation par la voie des journaux et des affiches... Que n'aurait-il fallu ?

Mais trêve de récriminations. Travaillons tous au prompt rétablissement de la paix, et attendons les résultats de l'enquête que nous sollicitons et que la gravité des événements rend indispensable.

La paix, nous n'en doutons pas, finira par renaître, en dépit des excitations malveillantes d'une certaine presse.

MOHAMMED NOMANE.

## Répression et Legalité

Les lamentables incidents provoqués par l'imprévoyance et la légèreté d'une Municipalité à coup sûr responsable, ont profondément attristé la population musulmane éclairée, qui n'a cessé de donner des preuves de sa sagesse et de ses intentions bienveillantes à l'égard des colonies françaises et étrangères vivant sur la terre tunisienne.

Nous déplorons sincèrement, pour notre part, l'horrible malentendu qui a surgi,

avec une soudaineté inexplicable, entre indigènes et Italiens, ensanglantant les rues de notre cité, d'ordinaire si calme et si ordonnée, et transformé en émeute armée un simple et légitime mouvement de protestation et d'opposition contre une procédure manifestement irrégulière.

Dédaigneux des attaques et des injures gratuites que nous prodigue certaine presse, systématiquement malveillante, dont le ton et les imputations fantaisistes prêteraient à rire si l'heure n'était si grave, nous nous efforçons, de notre côté, dans les limites de l'influence que nous pouvons avoir sur nos coreligionnaires, de calmer les esprits, dissiper les erreurs, réveiller les consciences un moment obscurcies, pour mettre fin au plus tôt à la douloureuse tragédie.

Mais l'œuvre d'apaisement à laquelle le devoir nous appelle tous, sans distinction de race ou de religion, ne peut être réalisée que par les efforts, coordonnés et intelligemment combinés, du public et de l'Administration.

Quand le désordre est dans la rue, il faut, pour l'en chasser, faire preuve de calme et de méthode. Gardons-nous de l'effolement, dont les conséquences sont toujours désastreuses ; le peuple en effet ne comprend pas que les gardiens de la sécurité publique se départissent de leur sérénité dans les circonstances délicates.

C'est parce que l'Administration vient de nous donner un exemple de sa précipitation et de son manque de sang-froid que nous rappelons ces vérités.

Elle a en effet décidé, dès mercredi 8 courant, sans notification verbale ou écrite, et sans que l'on sache pourquoi, d'interdire la vente des journaux arabes, qui ont tous été rafelés par la police. N'eût-il pas mieux valu laisser les journalistes indigènes, qui représentent la partie éclairée et policée de la population musulmane, prêcher la paix et la concorde ? Croit-on, en haut-lieu, qu'il se trouve, en présence des événements douloureux qui viennent de se dérouler, un seul journaliste capable de faire œuvre de haine ?

L'Administration a encore décidé, sans que sa décision ait été portée au préalable à la connaissance du public, et bien avant la promulgation des décrets d'exception, d'envoyer devant le tribunal correctionnel de la Driba tous les indigènes trouvés porteurs de bâtons ou de matraques.

Et l'on a vu les juges de la Driba tenir, dès mardi soir tout avant dans la nuit, et mercredi matin, une sorte de cour martiale qui a condamné d'inoffensifs passants à des peines variant de trois à six mois d'emprisonnement, sans instruction préalable, sans assistance de défenseurs.

Certains de ces malheureux avaient beau expliquer que, sortant de leurs ateliers ou de leurs boutiques pour rentrer chez eux, ils avaient cru prudent de se munir qui d'un bâton, qui d'un jone, qui d'un canif pour se défendre contre une agression possible : toutes ces raisons ont été trouvées insuffisantes par un tribunal décidé à sévir et lié par des instructions formelles.

Dès mercredi soir, c'est-à-dire avant que les décrets d'exception fussent portés à la connaissance du public (ils n'ont été affichés que jeudi matin), de paisibles promeneurs sortant du café ou du Palmarium, de tranquilles voyageurs venus dans la soirée à Tunis, ont été appréhendés et conduits au poste, où ils passèrent la nuit... en exécution d'une loi non encore promulguée !

Et combien de braves gens parmi les condamnés ! Combien de pères de famille, honorables, sans antécédents judiciaires, victimes de mesures hâtives, privés des garanties qu'en temps ordinaire on n'ose retirer aux criminels les plus redoutables !

— L'ordre public avant tout ! nous répondra-t-on.

— En effet, il faut assurer coûte que coûte l'ordre public, mais point n'est besoin de violer les règles de procédure, les principes de justice, pour y parvenir.

Une répression, même énergique, n'exclut pas l'impartialité et la légalité. Et c'est précisément dans les moments de troubles qu'il faut que la Justice garde sa sérénité pour en imposer.

NASSAH.

(1) Au moment où cet article a été écrit, nous n'avions pas encore lu les excitations malsaines et profondément regrettables auxquelles se livrent à jet continu la *Tunisie Française* et l'*Estime*.

## LA NATURALISATION DES MUSULMANS dans leur statut

Sous ce titre, la *Revue Indigène* a commencé dernièrement la publication d'une fort intéressante étude dont nous nous proposons de reproduire successivement les différentes parties.

### AVANT-PROPOS

#### Les temps nouveaux de l'Algérie

Lorsque M. Lutaud fut nommé gouverneur de l'Algérie, nous eûmes garde de nous livrer au jeu facile et décevant des pronostics établis sur son *curriculum vitae* administratif. Pas plus nous ne crûmes devoir nous abandonner à l'analyse superflue de discours qui ne pouvaient guère avoir d'autre valeur que celle des salutations d'usage où les formules de politesse politique et administrative sont étiquetées pour servir suivant les circonstances. Pour que ces discours retinssent l'attention, il eût fallu qu'ils fussent martelés fortement et apportassent une série d'affirmations nettes et précises contenant autant d'actes en puissance. Les discours de bienvenue étant demeurés des discours, nous espérions et nous attendions des actes.

Il nous plaît de reconnaître que les actes viennent et ce sont ceux qui étaient attendus. Ce fut, d'abord, la circulaire récente visant l'accaparement des terres. Aussitôt, nos musulmans algériens se sont sentis comme délivrés, et nous avons pu constater parmi nos amis et nos abonnés un sentiment de vive reconnaissance à l'égard du nouveau gouverneur général. Ce mal de l'accaparement des terres, nous l'avions constaté lors du développement d'une émigration qui devenait de plus en plus considérable : nous l'avions dénoncé. M. Jonnart ne pouvait se résoudre à y croire, ayant sa vigilance endormie par une administration presque tout entière dressée à considérer les plaintes des indigènes comme la manifestation d'un travers d'esprit spécial à l'arabo-berbère et sans importance aucune : l'Arabe se plaint toujours, c'est chez lui une habitude — voilà ce qui nous était répondu. À quoi nous objections : « N'est-ce point parce qu'il a souvent de réels motifs de se plaindre ? » Des faits connus, dont l'exécution de Laquille n'est que le plus saillant, ont prouvé que l'indigène avait de sérieux motifs de se plaindre. Il reste au maire Cambon à traîner ses accusateurs en cour d'assises, s'il l'ose toutefois.

Nous avons fait justice de l'objection pitoyable tirée de l'imprévoyance de l'indigène, cette imprévoyance doublant en force et en étendue le devoir des tuteurs que nous sommes.

Et voici un second geste. Ce mois d'août, vient de paraître un décret qui peut être le point de départ des réformes administratives que nous demandions à M. Jonnart et qui, en tout cas, apportera plus de tenue, nous voulons le croire, dans l'administration des communes mixtes. Ce décret, daté du 4 août, institue l'inspection des communes mixtes. La place nous manque aujourd'hui pour l'analyser et en examiner toutes les conséquences possibles. Mais il ne nous déplaît pas de rappeler que la *Revue Indigène* a maintes fois demandé cette création comme étant le minimum de garantie à donner aux administrés contre les fantaisies ou les faiblesses et les erreurs des administrateurs.

Voici ce que nous écrivions dans notre numéro 33, janvier 1909, pages 7, 8, 9 « L'affaire de Morsoit et le code de l'indigénat » :

... Mais, d'un point de vue plus général, on peut penser qu'il y a bien mieux à faire, et ce mieux doit consister dans l'organisation sérieuse d'un contrôle méthodique de l'administration des communes mixtes.

On répondra : Ce contrôle existe. C'est possible, et je ne veux pas rechercher comment il est institué, car il me suffit de constater, pour le condamner, qu'il

laisse passer sans sanction administrative les infractions à la loi commises par les administrateurs eux-mêmes ou leurs abus de pouvoir les plus évidents.

Ce ne sera donc pas faire preuve de parti pris systématique que de demander ce contrôle spécial. Et voici comment nous le concevons, pour l'instant, à la *Revue Indigène*, qu'il est à revenir sur notre système si on nous prouve que le contrôle actuel est efficace, ou à améliorer notre système d'après les conseils autorisés que nous pourrions recevoir.

Nous concevons que ce contrôle soit effectué par un corps spécial d'inspecteurs algériens en déplacement fréquent, effectuant des inspections locales inopinées. Il va de soi que les réclamations européennes ou indigènes concernant l'administration même des communes mixtes leur seraient régulièrement transmises, pour suite, par les préfets, et que, au cours de leurs inspections, ils pourraient recevoir des dépositions sous serment coranique.

On peut croire que ce corps d'inspecteurs n'exigerait pas un personnel nombreux — quatre inspecteurs pourraient suffire sous la direction d'un inspecteur général des communes mixtes, et sans doute ce nouvel organisme devrait-il dépendre directement du Gouverneur général, qui trouverait dans son emploi judiciaire les moyens de dénouer progressivement les mailles trop serrées d'une administration comprime et déprimante, et qui fait souvent obstacle à ses propres desseins...

Je résume les desiderata ci-dessus :  
... 7° Qu'il soit créé un corps d'inspecteurs des communes mixtes, très mobile, placé sous la dépendance immédiate du Gouverneur général, et apte à recevoir, sous serment coranique, toutes dépositions indigènes utiles à leur mission...

Ceux de nos lecteurs qui suivent de près et avec sympathie notre effort n'ont pas oublié les pages que nous avons consacrées jadis, sous le titre ci-dessus, au cas d'un Martin-Dupont, exerçant sur deux indigènes des plus honorables, le capitaine Saïghi et M. Abbès ben Hammana, ses petites vengeances électorales. Le premier, capitaine en retraite, officier de la Légion d'honneur, est mort : le second verra, sans plus tarder beaucoup, la disparition de ce Code de l'indigénat dont il fut la victime. Leur cas résumait merveilleusement, par le choix même des victimes, tout ce qu'on est en droit de reprocher à cette institution anachronique.

Or, sait-on comment M. Abbès ben Hammana se venge des journées de prison injustement subies ? Le voici. Il reste à Tébesa beaucoup d'enfants indigènes qui ne peuvent, faute de place dans les écoles existantes, recevoir l'instruction franco-arabe qu'on leur a promise et qu'on leur doit. Aussitôt, notre ami offre gracieusement l'un des immeubles qu'il possède dans Tébesa et de prendre à sa charge les frais d'aménagement qui seront indiqués par l'architecte gouvernemental. C'est là un geste d'une belle générosité et d'une rare élégance, digne de fixer l'attention à la fois du Gouverneur général et du Ministre de l'Instruction publique.

\*\*\*

Voici donc que l'Algérie commence son évolution. D'un côté, une population considérablement améliorée dans son état social et qui entrevoit des destinées nouvelles. D'un autre côté, une administration dont les cadres sont demeurés à peu près invariables et qui emploie des procédés et des méthodes dont l'application n'est d'aucune manière surveillée ni contrôlée. Comment veut-on que se fasse normalement l'évolution de ce pays ? Comment ne voit-on pas que rien ne peut mieux favoriser les menées d'agitateurs endurcis ou d'agents de politique internationale ? Ces derniers foisonnent ayant pour centres Le Caire et Paris, et on les voit rechercher ceux de nos musulmans qui voyagent, faisant naître dans leur esprit des sentiments de rancune contre une France pas assez empressée à modifier ses méthodes et leur ouvrant des espoirs vers d'autres horizons internationaux.

L'administration algérienne devrait savoir ces choses et qu'il lui appartient non

pas seulement de suivre pas à pas l'évolution de ses administrés, mais encore de la préparer dans les voies françaises.

Il semble, fort heureusement, que M. Lutaud l'ait nettement compris, et il ne lui faudra pas de grands efforts désormais pour conquérir l'âme arabo-berbère, qui ne demande qu'à se donner sans réserve.

Pournous, nous avons entendu préparer, dans la mesure de nos forces et de nos moyens, cette évolution désirable. Nous avons vigoureusement protesté contre les faiblesses, les erreurs, les abus d'un système administratif désormais inadapté à sa tâche ; nous avons demandé l'inspection et le contrôle du service des communes mixtes ; nous avons réclamé une distribution meilleure et plus complète de l'enseignement ; nous avons réclamé énergiquement en faveur de ce corps des officiers indigènes, pépinière de braves et excellents Français qu'on laisse inculte et abandonnée à un déplorable recrutement ; nous avons soutenu de toutes nos forces les projets de recrutement par voie d'appel de l'honorable ministre actuel de la Guerre, M. Messimy (1). Ce faisant, nous avons voulu contribuer à la préparation d'un stade nouveau de l'évolution algérienne. Qu'on ne s'y méprenne du reste pas : nous visons tout un ensemble de mesures et de réformes ayant pour but et pour couronnement la fusion complète et définitive du peuple arabo-berbère dans la nationalité française.

PAUL BOURDARIE.

(A suivre)

(1) Le 30<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés de Géographie, qui s'est tenu à Roubaix du 29 juillet au 5 août derniers, a voté à l'unanimité le vœu suivant présenté par MM. Bourdarie et cap. Azan :

« Que soit faite la plus large utilisation des musulmans de l'Afrique française du Nord pour la formation de nouvelles troupes arabo-berbères d'infanterie et de cavalerie ; que le développement de cette armée arabe soit poursuivi activement et que, dans ce but, le recrutement par voie d'appel soit mis à l'exécution dès novembre 1911 dans la proportion minima de 5 0/0 des contingents ; enfin, que soient mises à l'étude toutes les mesures propres à donner progressivement à la création de l'armée arabe les conséquences politiques, administratives et sociales qu'elle comporte. »

## LA DÉPOPULATION

Pour lutter contre la dépopulation et refaire une France forte en enfants, il n'y avait qu'une formule à trouver et elle est trouvée : Donner une prime, en payant un important capital au mariage et à chaque naissance. Hors de là, pas de salut ! Cette formule est née au sein même de la Mutualité, et c'est en l'appliquant que s'est développée cette organisation aujourd'hui bien connue : « L'AVENIR FAMILIAL », dont nous engageons nos lecteurs à connaître le but, les moyens et les résultats acquis, en écrivant rue de Turbigo, 66, à PARIS.

## Souvenirs de Tunisie & d'Algérie

par G. Saint-Paul, médecin-major de 1<sup>er</sup> cl. avec une préface de Th. Ribot, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

Récompense de l'Académie des Sciences morales et politiques (prix Audiffert, 1906).

NOUVELLE ÉDITION (troisième mille)

En vente à la librairie J. Danguin 10, avenue de France — TUNIS

PRIX : 3 fr. 50

## MÉTHODE

pour l'étude de l'arabe parlé EN TUNISIE PAR

M. le docteur E. CRUSSARD, médecin-major de l'armée, breveté en arabe régulier, et SI HADJ AHMED CHERGUI.

Prix : Trois francs

En vente : à la Papeterie de l'Imprimerie Rapide, 5, rue Saint-Charles, et chez tous les libraires.

Le gérant : AIMÉ LAPORTE

Imprimerie Tunisienne 57, rue Souk-el-Belat, Tunis

taire supprimée. Ce travail d'élimination des classes élémentaires s'achève peu à peu et la rentrée d'octobre 1907, on n'aura plus au Collège Sadiki que des élèves pourvus du certificat d'études primaires.

A cette date (octobre 1897) eut lieu le transfert de la Sadikia dans les nouveaux bâtiments de la Casba; les deux écoles primaires que le Collège entretenait encore à l'époque furent réunies en une seule qui prit le nom d'annexe de la Sadikia et fut installée dans les locaux du nouveau Collège.

(A suivre.)

**REVUE DE LA PRESSE**

La *Dépêche Tunisienne* consacre son Bulletin du 8 février au premier numéro du *Tunisien*. « Il nous a causé une agréable impression, dit notre confrère. Le ton en est digne et ferme, sans jactance, et les idées qui y sont contenues sont de celles qui ont notre adhésion. »

Faisant quelques réserves, il ajoute : « Certes, dans le programme du *Tunisien* il y a, comme dans tout programme, certaines propositions discutables et d'autres qui ne sauraient être immédiatement appliquées; mais il m'est suffisamment démontré que la réalisation rapide serait désirable pour que l'accord se fasse sur celles-ci et qu'on laisse à d'autres le temps de mûrir. »

Tous nos remerciements à notre confrère pour le bon accueil qu'il a fait à notre journal et pour les félicitations qu'il a bien voulu nous adresser.

La *Vérité* du 10 février consacre notre premier numéro un bref article où elle commente très favorablement notre programme.

Comme nous, elle comprend que c'est par le développement de l'instruction chez les indigènes, par le réveil de leur intelligence, qu'on arrivera à combattre victorieusement le fanatisme, né de l'ignorance, et de l'abaïssement intellectuel des individus.

Le *Petit Colon* et *Petit Biscain* ont aussi salué en termes très sympathiques l'apparition du *Tunisien*.

Nos confrères de la presse arabe accueillent avec joie l'apparition de notre journal.

El-Hadira publie une analyse et *Ez-Zohra* une traduction complète de notre programme, qu'ils commentent à l'aide de ses éloges pour le directeur et les fondateurs de cette feuille.

*Es-Sawab* et *El-Ma'arif* publient également des extraits très intéressants.

Nous remercions sincèrement nos confrères et compatriotes. Nous savons avoir compté sur leur concours, comme ils comptent sur le nôtre.

La situation précaire dans laquelle se trouvent la majeure partie des fonctionnaires indigènes a ému nos confrères de la presse arabe.

C'est d'abord *El-Hadira* qui lance une note en faveur de ces modestes serviteurs de l'Etat.

*Ez-Zohra*, du 11 courant, consacre à cette question son article de fond. Elle constate que les fonctionnaires français, grâce aux Amicales et à la Commission des Fonctionnaires, ont vu améliorer leur situation par le relèvement de leurs traitements et l'attribution d'indemnités familiales et de logement, tandis que leurs collègues tunisiens, privés de tout organe de défense, continuent à végéter dans une situation qui confine à la misère.

Notre confrère passe en revue les administrations tunisiennes : Direction des Travaux publics, Office postal, Direction de l'Enseignement, etc.

« Les employés des finances... »

« Les employés des finances... tous sont les petits agents des Services financiers. On voit que les gens assez instruits, pressés par le besoin, accepter les emplois à 45 francs par mois. De pareils appointements ne devraient plus figurer dans le budget d'une Administration qui se respecte. Spéculer sur la misère n'est point généreux, d'autant plus que quelques-uns de ces malheureux, poussés par la faim, ont été amenés à contracter des dettes ou à commettre des irrégularités qui ont entraîné la perte de leur emploi et brisé leur carrière. »

*Ez-Zohra* adjure le Gouvernement du Protectorat d'examiner sérieusement la situation.

facteurs français. Les facteurs arabes, cependant, rendent de réels services dans les quartiers indigènes.

El-Ma'arif s'étonne de voir une pareille situation dans un Service dirigé par un chef dont on connaît d'autre part la bienveillance et l'esprit d'équité. Notre confrère espère que ce haut fonctionnaire mettra bientôt fin à une inégalité incompatible avec les principes républicains, qui ne permettent de faire aucune distinction entre des agents remplissant les mêmes fonctions et servant avec un égal dévouement un gouvernement civilisé.

**L'ART**

**les Industries indigènes**

Dans notre numéro précédent, nous avons analysé la première partie de la conférence donnée, le 26 janvier, par M. Elie Blondel, architecte, dans le local de l'Association des Anciens élèves du collège Sadiki, sur « l'art arabe et les industries indigènes ». Nous terminons aujourd'hui notre compte rendu.

Après avoir fait passer sous les yeux de ses auditeurs un certain nombre de clichés représentant des spécimens de l'art arabe tunisien, le conférencier continue ainsi :

Vous venez de voir par quelques exemples que si l'art arabe dans son ensemble comporte de nombreuses subdivisions, les musulmans ont atteint la perfection, dans chacune d'elles, on peut dire au même degré.

Ces spécimens de l'art arabe, qui se rencontrent à chaque pas sur le sol tunisien, ne sont pas remarquables comme ils devraient l'être; il est nécessaire d'attirer sur eux l'attention, non seulement des Européens, mais encore des indigènes.

Il faut, en outre, travailler au développement du goût parmi la population; encourager les artistes en les faisant connaître, en saisissant toutes les occasions de signaler leur mérite.

Il faut que toutes dispositions utiles soient prises pour qu'ils cessent d'être paralysés par l'indifférence publique.

Il faut s'efforcer de développer la production en lui ouvrant des débouchés; c'est par des acquisitions directes que nous inciterons les artistes à produire.

Vous devez, autant que nous, désirer ce résultat. Pour l'obtenir, il faut rappeler aux familles riches du pays, et même à celles qui sont simplement à l'aise, qu'il leur est possible de trouver sur place les productions les plus artistiques du goût musulman et aussi les objets d'utilité courante, auxquels on devra s'efforcer de conserver, avant tout, leur caractère propre.

Modifiez donc le moins possible vos anciennes coutumes. Croyez bien qu'elles s'adaptent à merveille aux conditions du climat et qu'elles tirent leur origine non pas d'un caprice de la mode, mais de l'observation intelligente des nécessités extérieures.

Ne rompez pas, par simple snobisme, avec un passé glorieux! Evolvez, puisque l'évolution est la loi de l'humanité, mais évoluez avec prudence, et efforcez-

vous de conserver en toute circonstance l'originalité de vos industries. L'abandon pur et simple de vos traditions serait une grande faute. C'est à vous, qui constituez l'élite de la population indigène, qu'il appartient de conserver aux mouvements d'une transformation inévitable la sage lenteur qui doit les régir, et de fixer les limites entre lesquelles le progrès tunisien devra s'exercer.

Veillez à ce que l'on conserve à vos quartiers arabes leur aspect si séduisant et si raisonné. En ce qui concerne vos habitations, continuez à les disposer de façon qu'elles correspondent toujours exactement aux conditions du climat. Continuez à les faire meubler par les Arabes, et ne vous laissez pas entraîner à abandonner systématiquement la manière de vivre de vos aïeux pour adopter nos coutumes. Faites travailler de préférence vos artisans et vos ouvriers. Ils ont grand besoin d'être aidés, et ils peuvent l'être surtout par vous et par vos familles.

Il faut empêcher à tout prix que, contraints par les nécessités de l'existence et ne pouvant plus tirer parti de leur savoir, ils cessent de l'utiliser ou l'appliquent à tort à des conceptions étrangères au goût arabe, qui finalement disparaîtraient. Les objets ainsi fabriqués ne pourraient pas lutter, au point de vue commercial, avec les objets analogues sortant de nos fabriques, et il se produirait ce fait bizarre que des industriels français se mettraient à copier les modèles de l'art arabe. Vous auriez tout à perdre à cette interversion des rôles, et vous auriez ainsi dissipé le capital précieux des connaissances dont vous avez encore la faculté de tirer parti si vous le voulez.

Intéressez-vous donc à vos artistes. Il en est parmi eux qui sont des penseurs et en est parmi eux qui sont des artistes. Ceux-ci n'aspirent pas aux récompenses: leur seule ambition est de travailler et de produire.

Leur outillage actuel est suffisant pour exécuter ces travaux manuels si pleins de goût, de sentiment et d'originalité, ayant en un mot tous les caractères qui ont fait briller d'un si vif éclat vos arts industriels et décoratifs.

Sans doute, pour beaucoup d'Européens votre pays est aussi peu connu, au point de vue de l'art, que notre civilisation peut vous paraître étrange; je puis vous dire cependant qu'un spécialiste que connaissent beaucoup d'entre vous, et surtout les professionnels — j'ai nommé M. Henri Saladin, architecte à Paris — s'est appliqué depuis longtemps à connaître les industries arabes et cherche sans répit le moyen de les faire revivre. J'ai de lui à ce sujet une correspondance des plus intéressantes, mais ses efforts, comme les miens, n'ont guère jusqu'ici été encouragés.

Quelque pays qu'il habite, quelque langue qu'il parle, un homme de goût sait en tout temps, en tout lieu, apprécier ce qui est beau, ce qui est bien, et l'art

**Minoterie du Belvédère**

**A. ZAUCHE & RAMELLA**  
BUREAUX: 24, avenue de France — TUNIS

**Vente de Semoules & Farines**  
**ACHAT DE BLÉ TOUTE L'ANNEE**

arabe — on vous l'a dit ici-même, il y a quelques jours, en un superbe langage — n'a été en rien, en de certains moments, inférieur aux arts des autres nations à leur apogée.

Vous êtes encore un peuple d'artistes, peut-être un peu en sommeil: réveillez-vous, et les pouvoirs publics vous aideront!

On ne saurait dire que la France ne protège pas les arts. Elle les protégera encore ici, croyez-le bien, et dans quelque trente ans, si nous sommes encore là, nous pourrions constater la réjouissante transformation qui aura été le résultat de votre initiative généreuse, de vos démarches collectives ou individuelles.

Le livre d'or de l'art arabe tunisien sera alors créé et, sur le parchemin de sa première page, seront inscrits en caractères kouffiques, telles les pages si savamment énumérées de vos vieux Corans, les noms des promoteurs de la nouvelle civilisation et des artistes qui auront contribué à la faire naître.

Quant à moi, je serai pleinement rassuré si chacun de vous consent à réfléchir à l'importante question dont je viens de vous entretenir, car de l'ensemble des réflexions individuelles sortira, à coup sûr, la conception des moyens à employer pour atteindre le but si haut et si noble que nous envisageons.

Fréquemment interrompu, au cours de ses développements, par les applaudissements de l'auditoire, M. E. Blondel a pu constater, en achevant cette causerie dont notre résumé ne peut donner qu'une idée imparfaite, à quel point il était en communion de sentiments avec la jeunesse tunisienne.

**ADMINISTRATION DES HABOUS**

**AVIS D'ENZEL**

Il sera procédé, le **JEUDE 14 FÉVRIER 1907**, à neuf heures du matin, en la salle des enchères, à l'Administration des Habous, à l'adjudication d'enzel des immeubles ci-après désignés :

- 1° Une MAISON, habous des Remparts de Sfax, sise rue Ajam, 122, à Sfax. Mise à prix : 125 francs par an;
- 2° Une BOUTIQUE, habous des Mdréças publiques, rue Bab-Saadoun, 70, à Tunis. Mise à prix : 54 francs par an;

**Renseignements généraux**

**Ligne de Tunis à Sousse par Hammam-Lif et Grombalia**

ALLER		RETOUR	
m.	m.	m.	m.
Tunis.....	5 45	Sousse.....	5 15
Jebel-Djelloud (arrêt).....	5 54	Enfidaouille.....	5 24
Mégrine (arrêt).....	6 03	Bir-bou-Rekba.....	5 33
Mexala-Radès.....	6 12	Grombalia.....	5 42
Saint-Germain (arrêt).....	6 21	Bir-bou-Rekba.....	5 51
Hammam-Lif.....	6 30	Grombalia.....	6 00
Fondouk-Djedid.....	6 39	Bir-bou-Rekba.....	6 09
Grombalia.....	6 48	Grombalia.....	6 18
Bir-bou-Rekba.....	6 57	Bir-bou-Rekba.....	6 27
Enfidaouille.....	7 06	Bir-bou-Rekba.....	6 36
Sousse.....	7 15	Sousse.....	6 45

**Ligne de Sousse à Moknine**

ALLER		RETOUR	
m.	m.	m.	m.
Sousse.....	5 35	Moknine.....	5 05
Moknine.....	5 44	Sousse.....	5 14

**Ligne de Tunis à La Goulette**

ALLER		RETOUR	
m.	m.	m.	m.
Tunis.....	6 08	La Goulette.....	5 38
La Goulette.....	6 17	Tunis.....	5 47

**Tunis-Bir-bou-Rekba-Nabeul**

ALLER		RETOUR	
m.	m.	m.	m.
Tunis.....	6 31	Nabeul.....	5 01
Bir-bou-Rekba.....	6 40	Bir-bou-Rekba.....	5 10
Hammamet.....	6 49	Nabeul.....	5 19
Nabeul.....	6 58	Tunis.....	5 28

**Ligne de Tunis à Bône et la vallée de la Médjerda**

ALLER		RETOUR	
m.	m.	m.	m.
Tunis.....	6 31	Bône.....	5 01
Le Barde.....	6 40	Duvivier.....	5 10
Manouba.....	6 49	Souk-Ahras.....	5 19
Djedida.....	6 58	Ghardimaou.....	5 28
Tebourba.....	7 07	Souk-el-Arba.....	5 37
Bordj-Toum.....	7 16	Medjez-el-Bah.....	5 46
Medjez-el-Bah.....	7 25	Pont-de-Trajan.....	5 55
Pont-de-Trajan.....	7 34	Souk-el-Arba.....	6 04
Souk-el-Arba.....	7 43	Medjez-el-Bah.....	6 13
Ghardimaou.....	7 52	Bordj-Toum.....	6 22
Souk-Ahras.....	8 01	Tebourba.....	6 31
Duvivier.....	8 10	Djedida.....	6 40
Bône.....	8 19	Manouba.....	6 49
		Le Barde.....	6 58
		Tunis.....	7 07

**Ligne de Bizerte**

ALLER		RETOUR	
m.	m.	m.	m.
Tunis.....	6 31	Bizerte.....	5 01
Le Barde.....	6 40	Mateur.....	5 10
Manouba.....	6 49	Djedida.....	5 19
Djedida.....	6 58	Manouba.....	5 28
Mateur.....	7 07	Le Barde.....	5 37
Bizerte.....	7 16	Tunis.....	5 46

**Tunis-Smidja-Zaghouan**

ALLER		RETOUR	
m.	m.	m.	m.
Tunis.....	6 31	Zaghouan.....	5 01
Smidja.....	6 40	Smidja.....	5 10
Zaghouan.....	6 49	Tunis.....	5 19

**Ligne de Tunis au Kef**

ALLER		RETOUR	
m.	m.	m.	m.
Tunis.....	6 31	Kalaat-es-Senani.....	5 01
Smidja.....	6 40	Le Kef.....	5 10
Pont-du-Félic.....	6 49	Los Salines (embranch.).....	5 19
Gaffour.....	6 58	Pont-du-Félic.....	5 28
Los Salines (embranch.).....	7 07	Smidja.....	5 37
Le Kef.....	7 16	Tunis.....	5 46

**COMPAGNIES DE NAVIGATION**  
Ligne Marseille-Tunis et retour

**DÉPARTS DE MARSEILLE**  
Le lundi à midi (Compagnie Générale Transatlantique)  
Le mercredi à 1 h. du soir (Compagnie Touache)  
Le vendredi à midi (Compagnie Gén. Transatlantique).

**DÉPARTS DE TUNIS**  
Le lundi à 2 h. du soir (Compagnie Touache).  
Le mercredi à midi (Comp. Générale Transatlantique).  
Le vendredi à 8 h. du soir (Comp. Gén. Transatlantique).

**ARRIVÉES A TUNIS**  
Le mardi à 7 h. 30 du soir (Comp. Gén. Transatlantique).  
Le vendredi à 4 h. du matin (Compagnie Touache).  
Le dimanche à 4 h. du matin (Comp. Gén. Transatlantique).

**ARRIVÉES A MARSEILLE**  
Le mercredi à 5 h. 15 du matin (Compagnie Touache).  
Le vendredi à 4 h. du matin (Comp. Gén. Transatlantique).  
Le dimanche à 3 h. 30 du matin (Comp. Gén. Transatlantique).

# THÉÂTRE ROSSINI

**TOUS LES JOURS, à 8 h. 1/2**

**ALLEZ VOIR**

le merveilleux Cinématographe parlant

# THE ROYAL VIEW

faisant ses projections sur un vaste écran de 100 mètres carrés

**3 HEURES D'UN SPECTACLE ADMIRABLE**

*D'une intensité lumineuse extraordinaire, sans scintillements, sans trépidations, THE ROYAL VIEW est la synthèse de la vie.*

PARFOIS TRAGIQUE

SOUVENT COMIQUE

TOUJOURS MORAL

THE ROYAL VIEW doit être vu par tous

**MATINÉES** Dimanches, Jeudis et Samedis  
à trois heures de l'après-midi

**PRIX DES PLACES :** Loges (la place) 3, 2 et 1 fr.;  
Stalles, 2 fr.; Premières, 1 fr. 50; Fauteuils, 1 fr. 25;  
Parterre, 1 fr.; Secondes, face, 75 c.; Secondes, côté, 50 c.

Location de 10 h. à midi et demi et de 2 h. à 5 h. 1/2 sans augmentation de prix

## Agence Générale d'Assurances

COMPAGNIE PHÉNIX — Vie et Incendie — Fondée en 1819

COMPAGNIE L'URBAINE & LA SEINE -- Accidents de toute nature  
Fondée en 1820

COMPAGNIE LA GRÈLE — contre la grêle — Fondée en 1875

Pour tous renseignements et s'assurer, s'adresser à MM. CHEVALIER et C. THIBAUDET, agents généraux, 26, rue Es-Sadikia, TUNIS.

## DENRÉES COLONIALES

Gros & Demi-Gros

## "L'UNION COMMERCIALE"

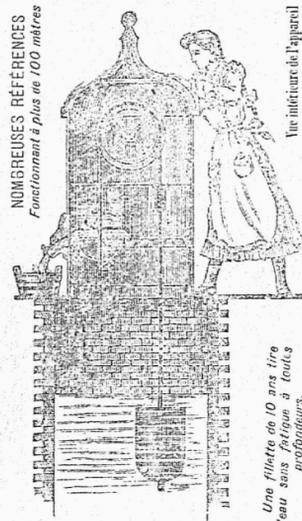
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Rue de la Kasbah, 78 — TUNIS

### Suppression des POMPES de tous systèmes et Couvertures des PUIITS OUVERTS

par le Dessus de Puits de Sécurité ou Elévateur d'eau à toutes profondeurs

NOMBREUSES RÉFÉRENCES  
Fonctionnant à plus de 100 mètres



Une intérieure de l'appareil

Les Docteurs conseillent, pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le Dessus de Puits de Sécurité qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionnement, système breveté hors concours dans les Expositions, se plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.

PEUX : 150 FR.

Paiement après satisfaction. De plus, est envoyé à l'essai et repris sans aucune indemnité s'il ne convenait pas.

Envoi franco de catalogue ainsi que du duplicata du Journal Officiel concernant les EAUX POTABLES voté et promulgué le 9 février 1902 et mise en vigueur le 19 février 1903.

S'adresser à :

MM. L. JONET & Co, à RISMES (Nord)

Membre de la Société d'Hygiène d'France  
Fournisseurs de la Cie des chemins de fer du Nord, des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies ainsi que d'un grand nombre de communes.

Ville de Paris, Exposition 1900 : Membre de Jury hors concours  
MM. L. JONET & Co s'occupent également, au mètre et à forfait du creusement, approfondissement et nettoyage des puits, galeries et garantissent l'eau nécessaire à chaque usage. On s'adresse aux représentants.

## PIANOS et MUSIQUE

J. & A. BEMBARON

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia — TUNIS

SEULS DÉPOSITAIRES

des meilleures marques de pianos, tel que : BOISSELOT, KLEIN, FOCKÉ, ELCKÉ, LUBITZ, STEMVAY, etc.

PIANOS PLEYEL

Grand assortiment de Gramophones

Disques : arabes, égyptiens, turcs

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Grandes facilités de paiement

CHAMPAGNE  
GRANDS VINS NOUSSEUX  
ROGER DE LA BORDE  
Château de la Loge  
A SEGRÉ (Maine & Loire)  
(FRANCE)  
ET  
EPERNAY

## PAPETERIE-LIBRAIRIE

# IMPRIMERIE RAPIDE

Société anonyme au Capital de 250.000 Francs

**TUNIS - Rue Saint-Charles, 5 - TUNIS**

(dans son immeuble)

Lettres de Mariage, de Naissance, etc. — Billets de Décès livrés dans les deux heures

Prix-Courants et Albums industriels — Journaux, Brochures et Catalogues — Cartes de Visite, etc.

Papeterie de Luxe — Articles pour le Dessin

Fournitures pour les Administrations, les Lycées, Collèges, Écoles et

Encres, Plumes et Cires d'Écriture

## ATELIERS DE RELIURE

Registres, Carnets, Cahiers

CARACTÈRES NEUFS - OU